

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-312

**Accord-cadre fourniture et acheminement d'électricité à haute
valeur environnementale pour les groupes scolaires -
Approbation de l'accord cadre**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre fourniture et acheminement d'électricité à haute valeur environnementale pour les groupes scolaires - Approbation de l'accord cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le label Cit'ergie obtenu par la Ville de Niort lui permet d'affiner et de structurer sa stratégie en matière énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

Cet outil opérationnel propose un véritable système de management de l'énergie, dans lequel la collectivité a choisi d'engager l'ensemble de ses politiques publiques, et notamment sa politique d'achat.

La collectivité s'est ainsi fixée des objectifs ambitieux et vertueux de réduction des consommations d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables (ENR), qui lui permet de se placer dans une démarche d'amélioration continue avec des objectifs de progrès en matière de sobriété énergétique et d'impact carbone de l'ensemble de ses actions.

Dans le cadre du renouvellement de ses contrats d'achat d'électricité, la Ville de Niort a donc choisi, pour ses groupes scolaires, de s'approvisionner en électricité à haute valeur environnementale, c'est-à-dire 100% issue de producteurs d'ENR.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre multi attributaire. La fourniture d'électricité commencera au 1er janvier 2020 et prendra fin au 31 décembre 2023. Les tarifs seront fixés par marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence annuelle ou bi annuelle des attributaires.

Compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie et de l'évolution constante des taxes et contributions liées à l'énergie, l'accord-cadre et les marchés subséquents seront établis sans montants minimum et maximum.

Le volume de cet accord-cadre représente une consommation annuelle d'environ 940 Gwh.

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

Titulaires de l'accord cadre	Adresse	Montants estimatifs en euros hors Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) avec TVA
ENERCOOP SCIC SA	75019 PARIS	105 483,08 €
EDF SA	37200 TOURS	86 468,61 €

Les dépenses sont prévues aux budgets pour les années pendant lesquelles seront réalisées les prestations (2020-2023).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre précisé ci-après :

Titulaires de l'accord cadre	Adresse	Montants estimatifs en euros hors Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE) avec TVA
ENERCOOP SCIC SA	75019 PARIS	105 483,08 €
EDF SA	37200 TOURS	86 468,61 €

- autoriser l'Adjoint délégué à le signer.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 1
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE